

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 19 Janvier 2017

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de la séance : -Mr Jean-Marie Guilbert.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Vendredi 9 Décembre 2016, Mr le Maire donne quelques informations sur les différents points abordés ce jour-là :

a. Le **verger** mis en place à Watterdal en décembre recevra la visite des responsables du parc des Caps et Marais d'Opale et de la SNCF, le financeur, ce vendredi 20 Janvier à 10h30.

b. La transformation des dépendances de la mairie **en bistrot de pays** se poursuit.

c. Concernant le projet **de Défense Incendie**, Mr le Sénateur, Conseiller départemental, est intervenu auprès des services compétents du Département afin d'obtenir un avis favorable sur la demande de soutien financier.

d. Les relevés concernant les **rénovations des voiries en 2017**, réalisés par Mr C Leclercq ont été communiqués aux entreprises : - Ducrocq TP, -Colas, et - Eiffage. Les devis sont attendus pour fin Janvier.

e. Pour la rénovation de **la cour de l'école**, deux demandes de subventions ont été déposées :-la 1ère au niveau de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR au taux de 25%),-la 2ème dans le cadre de la réserve parlementaire de Mr Le Sénateur. Mr le Maire espère une suite favorable.

f. la **cabine téléphonique** va être enlevée dans les prochains jours. Elle n'est plus électrifiée depuis le 10 Janvier. Par ailleurs, la pose d'un **coffret téléphone** a été demandé le 20 Décembre dans le cadre de la sécurité des élèves.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a)Eclairage Public:-adhésion à la centrale d'Achat de la Fédération Départementale de l'Energie et au service de conseiller en énergie partagé.

Dans le cadre de la suppression des éclairages vétustes, Mr le Maire présente au Conseil Municipal les informations obtenues lors de sa rencontre avec le conseiller en Energie Partagé. Un diagnostic du parc doit être réalisé. La solution est d'accéder à la centrale d'achats d'audits d'éclairage public de la FDE qui finance 70% de l'analyse. Ensuite, il faut déléguer la conception du projet à une maîtrise d'œuvre partenaire ou demander l'aide du Conseiller ; afin de vérifier la bonne réalisation des travaux. Si l'économie est supérieure à 50% et si les boules et ballons fluos sont supprimés, l'aide est de 240€ par lanterne. Les projets de délibérations et de conventions sont lus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **-autorise l'adhésion de la commune** à la centrale d'achat de la FDE 62, et au service de Conseiller en énergie partagé, approuve les termes des conventions d'adhésion, **autorise le Maire à signer ces conventions**, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires et à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords, au nom et pour le compte de la commune.

Par ailleurs, il est décidé d'installer de **nouveaux points lumineux** rue P Lefrançois et au hameau du Lusquet.

b) Protection contre la foudre de l'église Saint Martin : Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société « Indelec » pour la mise en conformité de la protection Foudre de l'église « St Martin ». Cette entreprise a été contactée directement par « BCM Foudre » qui avait contrôlé l'installation le 28 Octobre. Le montant du devis s'élève à 8 166€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **contacter d'autres entreprises** pour cette protection contre la foudre.

c) Demandes de Subventions : Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée de deux demandes de subventions :-l'une de la **chambre des Métiers** et de l'Artisanat dans le cadre de l'apprentissage,- l'autre de l'Association « **Les Papillons Blancs** » qui s'investit auprès des personnes porteuses d'un handicap mental .

Après délibération, le Conseil Municipal , à l'unanimité, **refuse ces demandes de soutien.**

d) Demande de prise d'un Arrêté de Mise en Péril : Mr le Maire donne lecture d'un courrier adressé par un habitant qui alerte l'ensemble du Conseil Municipal sur le mauvais état de bâtiments privés et une possible mise en péril à établir. Des photographies sont jointes.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **ne pas prendre d'arrêté de mise en péril** car le propriétaire des bâtiments est en train d'effectuer des démarches pour solutionner le problème.

e) Questions diverses :

1. Opération TEPCV « Véhicule partagé en Milieu rural » : Mr le Maire présente à l'assemblée l'action concernant un partage de véhicules électriques en milieu rural portée par la communauté de communes du Pays de Lumbres dans le cadre du Territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat. La CCPL souhaite s'équiper de trois véhicules électriques mis à disposition des habitants sur trois communes différentes en lien avec les bassins de vie identifiés dans le PLUI avec la mise en place d'un système de réservation en ligne de ces véhicules. Il s'agit d'offrir une solution de mobilité adaptée au milieu rural .Le plan de financement est présenté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que **la commune de SENINGHEM pose sa candidature à la mise en place d'un véhicule électrique** sur son territoire ainsi que sur le bassin de vie de la vallée de l'Urne à l'Eau.

2. Parcours du Cœur 2017 :La Municipalité organisera un parcours du Cœur **le Samedi 1^{er} Avril 2017.**

3. Cession de terrain dans le cadre de servitudes de réseaux : Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de cession d'une partie de terrain(250 m2 environ) par un particulier afin de résoudre un problème **de servitudes pour les réseaux d'électricité et d'eau** de 2 parcelles constructibles. Ce terrain servirait alors de voie publique d'accès aux 2 lots. Les plans sont présentés. Des travaux de voirie seraient à entreprendre .

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que le demandeur **trouve une autre solution avec les propriétaires voisins.** Par ailleurs, des demandes similaires pourraient être déposées par d'autres propriétaires. Si le demandeur s'engage à effectuer les travaux de voirie, la décision de la municipalité pourrait être revue.

4. Achat d'un robot : Il est décidé l'achat d'un nouveau robot pour la cantine scolaire. Cette dépense sera inscrite au budget 2017 en investissement.

5. Les dégradations commises ces derniers jours sont intolérables ! La gendarmerie effectue une enquête. Des informations ont été obtenues. Une surveillance accrue de tous est souhaitée.

Le Maire, C TELLIER